Conseil des droits de l’homme

47e session du Groupe de travail sur l’Examen périodique universel

**Côte d’Ivoire**

Genève, 5 novembre 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse souhaite la bienvenue à la délégation de la Côte d’Ivoire et la remercie pour sa présentation.

La Suisse fait les recommandations suivantes :

Poursuivre ses efforts dans l’amélioration du système pénitentiaire et des conditions de détention, notamment en séparant les détenus mineurs dans les localités où cela n’est pas encore effectif.

Garantir que les dispositions contenues dans l’ordonnance n°2024-368 du 12 juin 2024 relative à l’organisation de la société civile fassent l’objet d’une loi conforme aux dispositions constitutionnelles et aux obligations internationales relatives à la liberté d’association et de réunion pacifique.

1. Intensifier la sensibilisation des élèves sur les causes et les conséquences des grossesses précoces, notamment par le biais d’assistants sociaux pour lutter contre l’absentéisme scolaire des filles.

Je vous remercie.